



Règlement de l'appel à projets associatifs "Asso Rezo"

Préambule

L'Association des Diplômés du Groupe ESSEC, désignée ci-dessous comme «ESSEC Alumni», sise 20 rue le Peletier 75009 Paris, représentée par sa Directrice Générale, Stéphanie Jossermoz, et Chloé Guilbert, Responsable de la Communauté Étudiante (ci-après l'Organisateur), organise un Appel à projets gratuit destiné aux associations étudiantes de l'ESSEC intitulé "Asso Rezo". Le présent règlement a pour objet de définir les termes et conditions de l'Appel à projets et de fixer les règles applicables à tous les postulants (ci-après le(s) Candidat(s)).

Article 1. OBJET DE L'APPEL À PROJETS

Cet Appel à projets vise à récompenser et promouvoir des initiatives d'associations étudiantes porteuses d'un projet conformément aux critères établis dans le présent règlement, sans condition de programme.

Article 2. PRÉREQUIS ET CRITÈRES DE SÉLECTION DES NOMINÉS

2.1. Prérequis

- Représenter une association étudiante de l'ESSEC
- Être porteur d'un projet mettant en œuvre les principes de l'ESSEC, d'ESSEC Alumni et les critères figurant dans le présent règlement
- Ne pas présenter un projet ayant déjà été lauréat d'une édition précédente

2.2. Critères de sélection des projets

Les candidatures seront appréciées selon les critères suivants :

- Cohérence globale et approche complète du projet : description, objectifs, budget, ressources, calendrier
- Adéquation du projet avec l'un ou plusieurs des piliers stratégiques d'ESSEC Alumni :
 - **INSPIRE** : faire rayonner et valoriser l'ESSEC et la communauté (étudiants et diplômés)
 - **CONNECT** : permettre aux alumni (étudiants & diplômés) de se connecter les uns aux autres en France et à travers le monde
 - **SUPPORT** : aider les étudiants et plus largement l'ensemble de la communauté des alumni à trouver leur voie et à révéler leur potentiel grâce au réseau
 - **TOGETHER TO ACT** : encourager les ESSEC (étudiants et/ou diplômés) à s'engager et à agir collectivement pour contribuer au bien commun, en ayant un impact positif sur le monde
- Cohérence avec les valeurs de l'ESSEC : humanisme, innovation, responsabilité, excellence et diversité.
- Prise en compte des enjeux de transition environnementale et sociétale



● **Article 3. MODALITÉS DE PARTICIPATION**

Pour participer, le Candidat doit envoyer un dossier de candidature par mail à l'adresse : alumni-oncampus@essec.edu, au plus tard le dimanche 13 novembre à 23h59.

Le dossier de candidature doit inclure les éléments suivants dans un SEUL document :

- Nom du projet
- Nom de l'association et noms des étudiants qui portent le projet
- Description et objectifs du projet en quelques lignes incluant les liens avec les piliers stratégiques d'ESSEC Alumni et les valeurs de l'ESSEC
- Plan d'action du projet et son calendrier
- Budget total du projet
- Description des démarches déjà entreprises en vue de la réalisation du projet
- Résumé de quelques lignes "teasing" pour présenter le projet de façon synthétique.
Cette mini-présentation servira de présentation pour le vote en cas de nomination.

Article 4. SÉLECTION DES NOMINÉS ET DES LAURÉATS

4.1 Désignation des dossiers nominés

Les dossiers complets reçus sont étudiés par l'équipe d'ESSEC Alumni et donnent lieu à une pré-sélection sur la base des critères décrits à l'article 2.2.

Les projets dont les dossiers sont retenus dans le cadre de la présélection sont déclarés "nominés" le **17 novembre 2022**.

4.2 Désignation des lauréats

Les projets nominés sont ensuite soumis au vote de la communauté ESSEC (diplômés et étudiants) à travers un dispositif de vote en ligne, partagé sur les réseaux sociaux et dans la newsletter d'ESSEC Alumni, du **17 au 27 novembre 2022**.

La désignation des lauréats sera effectuée selon la majorité de votes reçus et sans possibilité d'appel.

4.3 Divers

L'Organisateur se réserve le droit d'annuler la compétition dans l'hypothèse où il y aurait moins de cinq Candidats.



Article 5. DOTATIONS

Les associations porteuses de projet ne doivent présenter qu'un seul projet. Les lauréats (maximum 5) se verront remettre une dotation d'un montant de 2000€.

Article 6. COMMUNICATION

6.1 Autorisations de publication des dossiers de candidature

La participation à l'Appel à projets entraîne l'autorisation de publier sur le site internet www.essecalumni.com, sur les réseaux sociaux ou sur tout autre support numérique ou physique, l'identité du participant et/ou le nom de l'association ainsi que le dossier de candidature à des fins pédagogiques et de communication. Cette autorisation est accordée à l'Organisateur de l'Appel à projets, sans frais, pour une durée limitée de deux ans à compter de la remise des Prix.

6.2 Communication des résultats

L'Organisateur informera les nominés de leur présélection par mail.

6.3 Communication autour des projets lauréats

Les lauréats de l'Appel à projets seront rendus publics par l'Organisateur. Une communication dédiée sera réalisée et diffusée à l'ensemble de la communauté ESSEC (site, newsletter, réseaux sociaux).

Article 7. ENGAGEMENT DES LAURÉATS

Les associations lauréates s'engagent à mentionner le soutien d'ESSEC Alumni sur l'ensemble des communications autour du projet et à se rendre disponibles en cas de demandes d'interview/témoignage de la part de l'Organisateur.

Article 8. CALENDRIER

- Ouverture des candidatures : 17 octobre 2022
- Date limite de réception des dossiers : 13 novembre 2022 à 23h59
- Annonce des nominés : 17 novembre 2022
- Période de vote : du 17 au 27 novembre 2022
- Annonce des lauréats : 30 novembre 2022

L'Organisateur se réserve le droit de modifier le calendrier prévisionnel ci-dessus établi sans indemnité ni recours d'aucune sorte.



Article 9. RESPONSABILITÉ/CAS DE FORCE MAJEURE/RÉSERVE DE PROLONGATION/ANNEXES

La responsabilité de l'Organisateur ne saurait être encourue en cas de force majeure.

L'Appel à projets pourrait alors être modifié ou annulé. Des additifs, ou des modifications, à ce règlement peuvent éventuellement intervenir pendant l'Appel à projets. Ils seront considérés comme des avenants au présent règlement et seront communiqués par mail aux Candidats.

Article 10. PARTICIPATION À L'APPEL A PROJETS

Le fait de participer à l'Appel à projets implique l'acceptation du présent règlement dans son intégralité ainsi que de toute annexe ou additif éventuel. Le règlement peut être communiqué à toute personne qui en fait la demande par mail à alumni-ocampus@essec.edu.